

REGLEMENT DE COURSE CHAMPIONNAT REGIONAL PISTE 2025

UNE ORGANISATION DU COMITÉ RÉGIONAL DE CYCLISME
DE LA REUNION

SAMEDI 12 JUILLET 2025

LUNDI 14 JUILLET 2025



ENGAGEMENTS ET CATÉGORIES

ENGAGEMENTS

PROCÉDURE D'ENGAGEMENTS

Les engagements pour les Championnats de la Réunion sur Piste doivent obligatoirement être faits en ligne sur le site internet webservice.re **au plus tard le jeudi 10 juillet 2025 à 12h00.**

Tarif unique pour l'ensemble des épreuves : **20 euros**. Les engagements hors délais seront amendés de 10 euros.

CHAMPIONNATS DE LA REUNION PISTE

LISTE DES CATEGORIES ET ÉPREUVES

Épreuves	U13 / U15 HOMMES	U15 U17 DAMES	DAMES ACCESS OPEN	U17 HOMMES	MASTERS +50ans	ACCESS OPEN HOMMES
SPRINT						
Vitesse individuelle	●	●	●	●	●	●
Keirin	●	●	●	●	●	●
1000m Départ Arrêté			●		●	●
500m Départ Arrête	●	●		●		
ENDURANCE						
Poursuite individuelle		●	●	●	●	●
OMNIUM	●	●	●	●	●	●

PROTOCOLE ET PERMANENCE

ENTRAINEMENTS

HORAIRES

Les entraînements officiels se dérouleront de la manière suivante :

Le vélodrome sera à la disposition des coureurs 1h00 avant le début des épreuves chaque journée de compétition. Il sera demandé aux coureurs de libérer la piste 10 minutes avant le début des épreuves.

Pour la sécurité de tous, il est impératif de respecter quelques consignes de sécurité :

Toujours regarder derrière soi avant de monter vers les balustrades afin d'éviter l'accident.

Sur piste il est interdit de rouler à plusieurs de front pour discuter. La zone centrale est recommandée.

Pour les échauffements à faible allure il est impératif de rouler au-dessus de la ligne bleue (**ligne au milieu de la piste**). Il est préférable pour la sécurité de tous, de laisser le bas de la piste disponible pour les coureurs effectuant un échauffement modéré ou à allure élevée.

Il est strictement interdit de traverser la piste (en vélo, à pied ou en voiture lorsque des coureurs se situent sur celle-ci) il existe un tunnel d'évacuation dédié à ce type de passage à proximité du parking voiture. Il est rappelé que toute personne enfreignant cette règle s'expose à des sanctions sous forme d'amende par le jury des commissaires.

PERMANENCE

LIEU ET HORAIRES D'OUVERTURE

La permanence et les émargements se tiendront sur le vélodrome aux horaires suivants :

Pour chaque manche, 1h00 avant et sera clôturée 20min avant le début de la première épreuve.

Les dossards sont remis à chaque coureur lors de l'émargement.

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE LA REUNION PISTE 2025

REGLEMENTATION

REGLEMENTS GENERAUX

Attribution des titres de champions de la Réunion

Le Championnat Régional, doit réunir un minimum de participants, et le titre ne sera attribué que si le championnat concerné réunit au moins 3 coureurs minimum, si les critères ne sont pas remplis un titre SCRATCH sera alors décerné.

L'épreuve de Keirin ainsi que toutes les autres épreuves en peloton pourra avoir lieu à condition que celles-ci soient composées chacune d'au moins 3 partants (es). Dans ce cas un titre pourra être décerné.

Cérémonies protocolaires

Les 3 premiers coureurs de chaque épreuve du Championnat de la Réunion doivent se présenter à la cérémonie protocolaire (tenue de club réglementaire exigée sans accessoires : lunettes, casquettes, bandana, etc...)

Le matériel

Le matériel devra être conforme à la réglementation FFC :

Réf. Art. 10.2.22

- Le kilomètre et 500m contre la montre
- Vitesse individuelle
- 200m lancés, keirin
- Américaine, Course aux points,

Réf. Art. 10.2.23

- Poursuite individuelle
- Le Km et 500m contre la montre

Le changement de matériel sera autorisé lors des compétitions pour toutes les catégories. Le port des gants et du casque est obligatoire sur piste en compétition et lors des entraînements, échauffements.

Développements Maximums autorisés :

- U13H / U15H : maximum **6,71 m** ;
- U17H et DAMES U15 / U17 : maximum **7,93 m**.
- HOMMES & DAMES U19, Access, Open, Vétérans : **libre**.

Arbitrage

Le contrôle du déroulement des épreuves est placé sous la responsabilité du juge arbitre, les réclamations ne sont pas admises.

Le président du jury désignera un entraîneur (spécialiste du sprint et de l'endurance) qui sera l'interlocuteur, avec le corps arbitral pour la composition des séries et pour tous les cas non prévus au règlement.

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

Responsable de piste : Ulrich Marcy

Responsable contrôle des braquets : Ulrich Marcy, Camille Laugier

Responsable de la cloche et du compte tours : Florian Cadena, Fabrice Gonthier, Clarisse Taochy

Responsable de la vidéo : Audrey Lalécoupandé

Émargement : Clarisse Taochy, Ulrich Marcy

Chronométrage : Eddy Gouljar, Didier Henriette, Camille Laugier

Le président du jury : Florian Cadena

L'entraîneur référant piste : Didier HENRIETTE

Réglementation : Didier Henriette, Camille Laugier

EPREUVES : Didier Henriette, Camille Laugier

[La réglementation FFC sera appliquée lors des championnats de la REUNION sur piste.](#)

VITESSE INDIVIDUELLE

Règlement :

La distance à parcourir comprenant l'élan et le 200 mètres est fixée à 2 tours 1/2 pour une piste de 333 mètres.

En cas d'Ex-aequo lors des qualifications du 200m, les coureurs concernés sont départagés selon le meilleur temps réalisé lors des 100 derniers mètres. Dans l'éventualité où le temps des 100 derniers mètres ne peut être enregistré ou si les coureurs sont toujours ex-aequo, les coureurs sont départagés par tirage au sort.

Concurrents qualifiés : les 12 premiers

Formule :

- Qualifications sur 200m lancés - 12 qualifiés
- 1/4 finale en 1 manche, série de 3 coureurs, le 1^{er} de la série est qualifié en 1/2 finale
- 1/2 finale en 1 manche, série de 2 coureurs

- Finale 3 et 4 en 1 manche, série de 2 coureurs (pour les U15 Hommes / U15 U17 Dames / Access Open Dames)

- Finale 1 et 2 en 2 manches, série de 2 coureurs (pour les U15 Hommes / U15 U17 Dames / Access Open Dames)

- Pour les U17 et Access Open Hommes les finales seront en 2 manches et belle éventuelle.

Pour les places 5 à 12 elles seront déterminées **par une manche sèche**. Les places de 13^{ème} et autres seront déterminées par les temps réalisés lors des qualifications du 200m.

KEIRIN

Distance : Le 1er tour de compétition, et les finales sont disputées sur 5 tours de piste.

Séries Qualificatives :

Pour la composition des séries qualificatives du 1er tour, il sera tenu compte des temps réalisés sur les 200 m lancés du championnat ou les derniers 200m lancés en compétition officielle, puis par tirage au sort pour les coureurs ne figurant pas au classement des manches piste de la saison 2025.

POURSUITE INDIVIDUELLE

Règlement :

3.2.051 Deux coureurs s'affrontent sur une distance déterminée. Ils prennent le départ en deux points opposés de la piste. Est déclaré vainqueur le coureur qui rejoint l'autre coureur ou le coureur qui enregistre le meilleur temps.

(texte modifié au 01.01.02)

Organisation de la compétition

Les épreuves sont disputées sur la distance de :

- 3 km pour les Hommes U19 et U17
- 3 km pour les Hommes ACCESS OPEN MASTERS
- 3 km pour les Dames U19 / U17 / U15

Lors des séries qualificatives, il est tenu compte uniquement du temps. Si un coureur est rejoint, il doit terminer la distance pour l'enregistrement de son temps. Un coureur rejoint ne peut pas rouler dans le sillage de son adversaire, ni le passer, sous peine de disqualification. De même, le coureur qui rejoint l'autre ne peut pas rouler dans le sillage de son adversaire, sous peine de disqualification. *(texte modifié au 01.10.19)*

Si lors d'une course opposant deux des quatre meilleurs coureurs (finales) un coureur rejoint l'autre, la course est terminée. Un coureur est considéré comme rejoint au moment où le pédalier de la bicyclette de son adversaire parvient à la hauteur du pédalier de sa propre bicyclette.

Si un coureur déclare forfait pour une finale, son adversaire est déclaré vainqueur. Le coureur absent dans la finale pour les 1^{re} et 2^e places sera classé deuxième, celui absent dans la finale pour les 3^e et 4^e places sera classé quatrième. Si l'impossibilité de courir n'est pas reconnue, le coureur absent sera disqualifié et sa place restera vacante.

En cas d'égalité, le coureur qui a réalisé le meilleur temps au dernier tour sera déclaré vainqueur. *(texte modifié au 13.06.08)*

Accidents

(section sous réserve de l'article 3.2.021ter)

3.2.074 Séries qualificatives :

Dans le premier demi-tour, en cas d'accident, la course est arrêtée et recourue immédiatement.

Après le premier demi-tour, la course n'est pas arrêtée. Un coureur victime d'un accident sera autorisé à effectuer une nouvelle tentative à la fin des séries qualificatives (seul contre-la-montre ou face à un autre coureur se trouvant dans le même cas).

(texte modifié aux 01.01.02; 01.01.04 ; 04.03.19)

3.2.075 Finales :

En cas d'accident se produisant dans le premier demi-tour, la course est arrêtée et recommencée immédiatement par les 2 coureurs. Après le premier demi-tour aucun accident ne sera pris en considération. Le coureur victime d'un incident sera considéré battu dans les finales.

Kilomètre et 500m départ arrêté

Règlement :

3.2.101 L'épreuve dite « kilomètre », respectivement « 500 mètres » est une épreuve contre la montre individuelle avec départ à l'arrêt.

Organisation de la compétition

3.2.104 L'ordre de départ est fixé par les commissaires.

3.2.106 Les épreuves qualificatives seront organisées en manche à deux pour désigner les 8 meilleurs coureurs. Les finales se dérouleront individuellement.

3.2.107 En cas d'égalité **le coureur qui a réalisé le meilleur temps au dernier tour sera déclaré vainqueur.**

(texte modifié au 12.06.20)

3.2.108 Tous les compétiteurs doivent effectuer leur tentative au cours de la même réunion. Si cette épreuve ne peut se terminer, par exemple à cause des conditions atmosphériques, tous les participants devront recourir lors de la réunion suivante et il ne sera pas tenu compte des temps réalisés auparavant.

Accidents

(section sous réserve de l'article 3.2.021ter)

3.2.112 Séries qualificatives :

En cas d'accident, si possible, l'autre coureur doit continuer. Le starter ne doit pas arrêter la course à moins que la piste ne soit obstruée. Le ou les coureurs concernés prendront un nouveau départ, **si autorisé**, à la fin des séries qualificatives, ou à un moment approprié par décision du collège des commissaires. Un coureur qui subit un deuxième incident lors d'une course subséquente sera **éliminé (DNF)**. *(texte modifié aux 01.01.02; 01.01.04 ; 04.03.19 ; 01.10.19 ; 12.06.20)*

3.2.112 Finales

bis En cas d'accident, la course est arrêtée et redémarrée immédiatement. **Le coureur victime d'un nouvel incident sera considéré battu dans les finales.** *(texte introduit au 01.10.19; modifié au 12.06.20)* **3.2.113** [abrogé au 01.01.02]

L'OMNIUM

Règlement :

L'omnium est une compétition unique consistant en quatre épreuves disputées avec un nombre maximum de coureurs définis par la limite de la piste (article 3.1.009) se déroulant sur une journée selon l'ordre ci-après :

1. Scratch
2. Course Tempo
3. Elimination
4. Course aux points

Organisation de la compétition

Dans la mesure du possible, les épreuves sont séparées les unes des autres par un intervalle d'au moins 30 minutes. Tout coureur qui ne s'aligne pas au départ d'une épreuve n'est pas autorisé à participer aux épreuves suivantes et est considéré comme ayant abandonné la compétition. Son nom figurera au dernier rang du classement final, avec la mention «DNF » (n'a pas terminé).

Avant le départ de la Course aux Points, un classement actuel avec le total des points doit être établi et les coureurs débiteront la Course aux Points avec ces points accumulés au cours des trois premières épreuves. Les coureurs ajouteront ou perdront des points de leur total de points, sur la base des tours gagnés et perdus ainsi que sur la base des points remportés lors des sprints durant la Course aux Points.

Le classement général final de l'omnium évoluera par le biais de la Course aux Points.

Le gagnant de l'omnium sera le coureur ayant obtenu le plus haut total de points.

(texte modifié au 20.06.14 ; 14.10.16)

3.2.251 Tout coureur abandonnant l'une des épreuves sera considéré comme ayant abandonné la compétition et figurera après le dernier coureur classé au classement final avec la mention « DNF » (n'a pas terminé) et pas de rang **conformément à l'article 3.3.012.**

Dans la course Scratch et la course Tempo, un coureur qui perd deux tours sera retiré. Ce coureur sera pénalisé par une déduction de 40 points dans le classement de l'Omnium et se verra attribué le rang suivant le nombre de coureurs restant en piste à ce moment. Si, pour une raison quelconque, le coureur n'est pas retiré, il sera classé comme s'il avait été retiré au moment où il a perdu son deuxième tour (y compris la déduction des points).

Dans la course Scratch, tout coureur ne terminant pas la course en raison d'une chute **dans le dernier kilomètre**, ou ne pouvant pas remonter en piste dans le dernier kilomètre, se verra attribuer le prochain rang disponible (et les points) en considération du nombre de tours pris et du nombre de coureurs restant en piste à ce moment.

(texte modifié aux 15.03.16; 14.10.16; 01.07.17; 01.10.17; 12.06.20)

3.2.252 En cas d'ex aequo au classement final, les places lors du sprint final de la dernière épreuve, la Course aux Points, les départagera.



Organisation spatiale du vélodrome lors du championnat